

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION  
EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la Propriété  
Intellectuelle  
Bureau international



(43) Date de la publication internationale  
29 mai 2008 (29.05.2008)

PCT

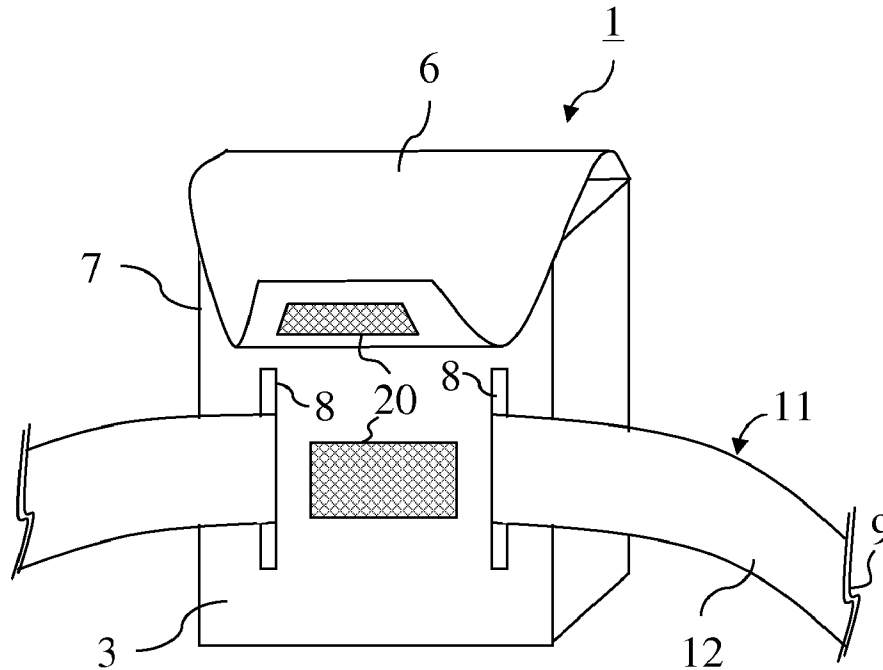
(10) Numéro de publication internationale  
**WO 2008/062004 A1**

- (51) Classification internationale des brevets :  
A44C 5/00 (2006.01) A45C 1/04 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :  
PCT/EP2007/062613
- (22) Date de dépôt international :  
21 novembre 2007 (21.11.2007)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :  
06124698.9 23 novembre 2006 (23.11.2006) EP
- (71) Déposant (pour tous les États désignés sauf US) :  
PHYTHECO SPRL [—/BE]; Avenue Léopold Wiener,  
111, B-1170 Watermael-Boitsfort (BE).
- (72) Inventeur; et
- (75) Inventeur/Déposant (pour US seulement) : KAES-  
MACHER, Francine [BE/BE]; Avenue Léopold Wiener,  
111, B-1170 Watermael-Boitsfort (BE).
- (74) Mandataires : VANDEBERG, Marie-Paule etc.; Avenue  
Wolfers, 32, B-1310 La Hulpe (BE).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre de  
protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM, AT,  
AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BR, BW, BY, BZ, CA, CH, CN,  
CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM, DO, DZ, EC, EE, EG, ES,  
FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT, HN, HR, HU, ID, IL, IN,  
IS, JP, KE, KG, KM, KN, KP, KR, KZ, LA, LC, LK, LR,  
LS, LT, LU, LY, MA, MD, ME, MG, MK, MN, MW, MX,  
MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM, PG, PH, PL, PT, RO,  
RS, RU, SC, SD, SE, SG, SK, SL, SM, SV, SY, TJ, TM,  
TN, TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre  
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,  
GM, KE, LS, MW, MZ, NA, SD, SL, SZ, TZ, UG, ZM,  
ZW), eurasien (AM, AZ, BY, KG, KZ, MD, RU, TJ, TM),  
européen (AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE, DK, EE, ES, FI,  
FR, GB, GR, HU, IE, IS, IT, LT, LU, LV, MC, MT, NL, PL,

[Suite sur la page suivante]

(54) Title: SAFETY POUCH

(54) Titre : POCHETTE DE SECURITE



(57) Abstract: The invention relates to a pouch (1) having a front face (2), a rear face (3), an opening (4) between the front face and the rear face for accessing a content (5) of the pouch, a flap (6) connected to the front face and having a free end (7) that can be folded back in order to cover at least partially the rear face (3) so as to close the pouch, first fixation means (8) of the pouch provided on the rear face (3) of the pouch, characterised in that the first fixation means (8) includes at least two button-holes formed in the rear face (3) of the pouch and adapted for receiving a strap (9) there through for attaching the pouch to a portion of the human body (10).

[Suite sur la page suivante]

WO 2008/062004 A1



PT, RO, SE, SI, SK, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM,  
GA, GN, GQ, GW, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

— avant l'expiration du délai prévu pour la modification des  
revendications, sera republiée si des modifications sont re-  
çues

**Publiée :**

— avec rapport de recherche internationale

---

**(57) Abrégé :** Pochette (1) comportant une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre de sorte à recouvrir au moins partiellement la face arrière (3) afin de fermer la pochette, des premiers moyens de fixation (8) de la pochette situés sur la face arrière (3) de la pochette, caractérisée en ce que les premiers moyens de fixation (8) comportent au moins deux boutonnières aménagées dans la face arrière (3) de la pochette et adaptées à recevoir au travers de celles-ci une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10).

## **Pochette de sécurité**

### **Domaine de l'invention**

5 L'invention se rapporte à une pochette à fixer à une partie  
du corps par l'intermédiaire d'une sangle et apte à  
contenir des objets de taille relativement petite tels que  
des cartes de crédit ou d'identité, des bijoux, des  
téléphones mobiles, des lunettes de soleil, etc. En  
10 particulier, la pochette de la présente invention permet  
d'éviter le vol de son contenu soit par arrachage de la  
pochette, soit par son ouverture subreptice. La présente  
invention concerne également l'utilisation de cette  
pochette pour sa fixation à une partie d'un corps humain.

15

### **État de la technique**

Il existe sur le marché de nombreuses variantes de  
20 pochettes de ce type. La plupart de ces pochettes  
comprennent une face avant et une face arrière, jointes de  
telle sorte à laisser une ouverture qui est fermée de  
manière réversible par rabattement de la face libre d'un  
rabat et sont munies de moyens de fixation à une sangle ou  
25 un élément de vêtement. Les moyens de fixation de la  
pochette peuvent se trouver situés sur la face libre du  
rabat (voir US-A-4139133), entre les faces avant et arrière  
(voir US-A-1972480), mais sont le plus souvent sur une des  
faces avant ou arrière de la pochette.

30

Dans beaucoup de cas, lorsqu'elles sont portées ceintes à  
une sangle telle qu'une ceinture ou un bracelet, la partie  
libre dudit rabat se trouve, en position fermée, située

vers l'extérieur, et facilitant ainsi leur ouverture subreptice par un voleur.

Pour palier à cet inconvénient évident, il a été proposé  
5 par exemple dans DE8531152-U1 (Fig.1&2), US-A-1651921  
(Fig.1-3), FR-A-2476460 (Fig.1&2), US-A-1418871 (Fig.1-3)  
et US-A-4705086 (Fig.1) de porter une telle pochette entre  
la sangle ou le rebord d'un élément de vêtement et le  
corps, rendant ainsi l'accès du contenu de la pochette plus  
10 difficile à un voleur. Ce mode d'utilisation de la pochette  
décrite a cependant l'inconvénient de rendre difficile  
l'accès du contenu de la pochette à son propriétaire  
également, puisque la pochette est coincée entre le corps  
et un élément de vêtement ou une sangle, ce qui peut  
15 d'ailleurs être inconfortable dans les cas où la pochette  
ou son contenu est épais.

Alors que dans les pochettes décrites dans les documents  
cités ci-dessus, les moyens de fixation sont situés sur la  
20 face opposée à la face sur laquelle se rabat la face libre  
du rabat pour refermer la pochette, la demande US-A-6286736  
propose une pochette comprenant un moyen de fixation par  
pince formant ressort (ou « clip ») situé sur une première  
face avec une languette solidaire de la seconde face de la  
25 pochette et se rabattant sur la première face pour fermer  
la pochette. Si cette pochette rend l'ouverture subreptice  
de la pochette plus difficile que pour les pochettes  
précitées, il en facilite l'arrachage puisque la pochette  
n'est fixée à un élément de vêtement que par le clip.

30

On voit qu'il demeure un besoin pour une pochette de  
sécurité à fixer sur un élément de vêtement d'une personne,  
qui rende son vol à l'arrachage et le vol subreptice de son

contenu quasiment impossible, tout en maintenant un accès aisé de son contenu à son propriétaire et porteur.

## 5 Résumé de l'invention

La présente invention est définie par les revendications indépendantes ci-jointes. En particulier, une pochette selon l'invention comprend :

10

- une face avant,
- une face arrière,
- une ouverture située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu de la pochette,
- 15 ▪ un rabat solidaire de la face avant et dont une extrémité libre est apte à se rabattre de sorte à recouvrir au moins partiellement la face arrière afin de fermer la pochette,
- des premiers moyens de fixation de la pochette situés
- 20 sur la face arrière de la pochette

et se caractérise en particulier de US-A-6286736 en ce que les premiers moyens de fixation comportent au moins deux boutonnières aménagées dans la face arrière de la

25 pochette et adaptées à recevoir au travers de celles-ci une sangle apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain.

Une telle pochette est, selon l'invention, ceinte à une

30 partie d'un corps humain par une sangle passée au travers desdites au moins deux boutonnières de sorte que,

- dans une position fermée de la pochette, l'extrémité libre du rabat se trouve en contact

avec une partie de la face arrière de la pochette,  
et est située entre la sangle et le corps humain;  
et

- dans une position ouverte de la pochette,  
5 l'ouverture se trouve d'un côté extérieur de la  
sangle.

De cette manière il n'est pratiquement pas possible  
d'ouvrir la pochette sans que son propriétaire ne s'en  
10 rende compte, puisque le rabat se trouve coincé entre la  
sangle (ceinture ou bracelet) et le corps, tout en assurant  
le confort puisque la pochette elle-même se trouve du coté  
extérieur de la sangle (c'est-à-dire séparée du corps par  
la sangle) et son contenu peut donc être épais (par exemple  
15 un téléphone mobile ou des lunettes). L'utilisation d'au  
moins deux boutonnères comme mode de fixation à une sangle  
assure l'inviolabilité de la pochette par arrachage car,  
d'une part, une sangle telle qu'une ceinture ou un bracelet  
est plus résistante qu'un vêtement et, d'autre part, les  
20 boutonnères faisant partie intégrante de la pochette et la  
sangle étant enfilée au travers desdites boutonnères, la  
séparation de la pochette et de la sangle ne peut se faire  
qu'en retirant la sangle de la partie du corps autour de  
laquelle elle est ceinte.

25

### **Brève description des figures**

Ces aspects ainsi que d'autres aspects de l'invention  
seront clarifiés dans la description détaillée de modes de  
30 réalisation particuliers de l'invention, référence étant  
faite aux dessins des figures, dans lesquelles :

Fig.1 montre une vue en perspective d'une pochette connue,

Fig.2 montre une vue en perspective d'une pochette selon un mode de réalisation de l'invention,

5 Fig.3 montre une vue en coupe transversale de deux variantes (a)&(b) de pochettes connues de l'art antérieur comparées à (c) celle d'une pochette selon l'invention telle que représentée à la Fig.2,

10 Fig.4 montre un exemple de premiers moyens de fixation d'une pochette selon l'invention, et deux variantes (a) & (b) de deuxièmes moyens de fixation.

Fig.5 montre un exemple d'utilisation d'une pochette selon  
15 l'invention portée à la taille d'une personne.

Les figures ne sont pas dessinées à l'échelle. Les éléments semblables sont dénotés par des références semblables dans les figures.

20

### **Description détaillée de modes de réalisation particuliers**

Les Fig.1 et 4(a) montrent schématiquement une pochette  
25 connue, telle que par exemple celles qui sont divulguée par les documents DE-8531152-U1, US-A-1651921, FR-A-2476460, US-A-1418871 et US-A-4705086.

Une telle pochette(1) comporte une face avant (2), une face  
30 arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face

arrière afin de fermer la pochette, des premiers moyens de fixation (8) de la pochette à un élément de vêtement ou à une sangle (9) (ceinture ou bracelet) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10), par exemple un bras ou la taille.

Lorsque cette pochette est portée par une personne, son contenu (5) se trouvera du côté intérieur du vêtement ou de la sangle (9), ce qui entraînera que ledit contenu sera coincé entre la sangle(9) et le corps, par exemple le bras ou la taille de la personne qui le porte.

La Fig. 2 montre une pochette (1) selon l'invention. La Figure 3 compare schématiquement des pochettes (a) telles que décrites dans les documents cités en référence aux Figures 1 et 4(a) supra ; (b) selon la divulgation de US-A-6286736 ; et (c) selon l'invention.

Comme on peut le voir sur ces figures, la pochette selon l'invention comporte les mêmes éléments de base que les pochettes connues, à savoir une face avant (2), une face arrière (3), une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette, un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre vers la face arrière afin de fermer la pochette, ainsi que des premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10).

Il faut comprendre que la face arrière (3) de cette pochette est la face qui viendra se placer la plus proche du corps (10) de la personne qui portera la pochette. La face avant (2) de cette pochette est la face opposée à la

face arrière (3) et est donc la face de la pochette séparée du corps de la personne qui portera la pochette par la face arrière (3) et qui sera essentiellement visible lorsque la pochette sera portée par la personne (10).

5

La pochette selon l'invention se distingue des pochettes connues du type représenté à la Figure 3(a) par le fait que les premiers moyens de fixation (8) permettant de fixer la pochette à la sangle (9) sont situés sur la face arrière (3) de la pochette, de sorte que, lorsque la pochette est en position ouverte, c'est-à-dire lorsque le rabat (6) est ouvert, l'ouverture (4) donnant accès au contenu (5) de la pochette, et donc le contenu (5) de la pochette se trouvent substantiellement du côté extérieur (11) de la sangle (9) assurant ainsi le confort de la personne portant la pochette ; l'inviolabilité de la pochette est assurée par le mode de fermeture consistant à rabattre le rabat (6) de manière que l'extrémité libre du rabat se retrouve coincée entre la sangle et le corps du porteur.

20

La sécurité de la pochette selon l'invention est renforcée par rapport à celle décrite dans US-A-6286736 illustrée à la Figure 3(b) en ce que les premiers modes de fixation (8) consistent en au moins deux boutonnières aménagées dans la face arrière (3) de la pochette et adaptées à recevoir au travers de celles-ci une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10). De cette manière, il n'y a aucun moyen d'arracher la pochette de la sangle à laquelle elle est fixée contrairement à la variante de la Figure 3(b) où la pochette est fixée uniquement par un clip.

30

Comme l'illustrent les Fig. 1 et 2, le côté extérieur (11) de la sangle (9) est le côté visible de ladite sangle lorsque cette dernière est portée par une personne (10), alors que le côté intérieur (12) de la sangle (9) est le côté opposé au côté extérieur (11), c'est-à-dire le côté qui viendra se placer contre le corps (10) de la personne qui portera la pochette. De cette manière, le contenu (5) ne se retrouve pas coincé ou serré contre le corps lorsque la pochette est portée du côté extérieur de la sangle (9).  
10 La sangle (9) peut être de différentes formes et dimensions. De préférence, la sangle (9) est une ceinture ou un bracelet.

La pochette selon l'invention peut être ceinte au moyen de la sangle (9) à différentes parties du corps humain (10) tels que par exemple la taille, un bras, une jambe ou toute autre partie du corps humain qui pourrait convenir à cet effet.

La Fig. 4(a) & (b) montre une vue de la face arrière (3) de la pochette selon l'invention. On y voit les premiers moyens de fixation (8) de la pochette à une sangle (9). Ces premiers moyens de fixation (8) comportent au moins deux boutonnières, dans l'exemple deux boutonnières (8), ménagées dans la face arrière (3) de la pochette et au travers desquelles la sangle (9) est apte à passer.  
25

De préférence, l'extrémité libre du rabat (7) est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière de la pochette lorsque cette dernière est dans une position fermée. En particulier, il est préférable si l'extrémité libre du rabat (7) recouvre la partie de la face arrière comprise entre les au moins deux boutonnières. Le fait  
30

d'augmenter la partie du rabat qui se trouvera coincée entre la pochette et la partie du corps qui la porte lorsque la pochette est portée fermée augmente en effet la difficulté à l'ouverture subreptice de la pochette.

5

Afin d'encore améliorer la sécurité, la pochette selon une version encore préférée de l'invention est caractérisée en ce qu'elle comporte des deuxièmes moyens de fixation (20) pour fixer l'extrémité libre du rabat de manière amovible à  
10 la face arrière. De préférence, les deuxièmes moyens de fixation peuvent par exemple comporter au moins une bande Velcro (voir Figure 4(a)), au moins un bouton à pression, une boutonnière apte à recevoir l'extrémité libre (7) du rabat (voir Figure 4(b)), etc. De préférence, les deuxièmes  
15 moyens de fixations se trouvent sur la partie de la face arrière comprise entre au moins deux boutonnières (8), assurant ainsi que l'ouverture de la pochette ne puisse se faire sans introduire un doigt ou un ustensile entre la sangle et le corps de la personne portant la pochette.

20

De préférence, le rabat (6) présente une forme triangulaire ou trapézoïdale, l'extrémité libre (7) ayant une largeur inférieure à celle de la partie du rabat se repliant au niveau de l'ouverture (4) pour la refermer. De cette  
25 manière, la fermeture de la pochette en glissant l'extrémité libre (7) entre la sangle et le corps est facilitée par rapport à une configuration rectangulaire du rabat (6).

30 La Fig. 5 montre un exemple d'une pochette (1) selon l'invention portée à la taille d'une personne (10) au moyen d'une ceinture (9).

La pochette selon l'invention peut être réalisée dans différentes formes et dimensions, en fonction de ce qu'elle est sensée contenir: par exemple des cartes d'identité ou de crédit, un téléphone mobile, des lunettes de soleil ou de vue, des clés, des bijoux, un appareil photo, ou tout autre objet susceptible d'être transporté dans une pochette de ce type. La pochette de la présente invention peut être réalisée dans différents matériaux, synthétiques ou naturels, souples ou rigides. De préférence, elle est réalisée en cuir ou en simili-cuir ou en tissus synthétiques ou naturels, de préférence des tissus de grande résistance afin d'éviter les risques de déchirure des boutonnières en cas d'arrachage de la pochette. Le cas échéant, les extrémités des boutonnières (8) peuvent être renforcées par couture de pièces de renforts (par exemple triangulaires)

### Terminologie

1	pochette
2	face avant
3	face arrière
4	ouverture
5	contenu
6	rabat
7	extrémité libre (du rabat)
8	premiers moyens de fixation
9	sangle
10	corps humain
11	coté extérieur de la sangle
12	coté intérieur de la sangle
20	deuxièmes moyens de fixation

**REVENDICATIONS**

1. Pochette (1) comportant :
- 5     ▪ une face avant (2),
- une face arrière (3),
- une ouverture (4) située entre la face avant et la face arrière et donnant accès à un contenu (5) de la pochette,
- 10    ▪ un rabat (6) solidaire de la face avant et dont une extrémité libre (7) est apte à se rabattre de sorte à recouvrir au moins partiellement la face arrière (3) afin de fermer la pochette,
- des premiers moyens de fixation (8) de la pochette situés sur la face arrière (3) de la pochette
- 15           **caractérisée en ce que**
- les premiers moyens de fixation (8) comportent au moins deux boutonnières aménagées dans la face arrière (3) de la pochette et adaptées à recevoir au travers
- 20    de celles-ci une sangle (9) apte à ceindre la pochette à une partie d'un corps humain (10).

2. Pochette (1) selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** l'extrémité libre (7) du rabat (6)

25 est apte à recouvrir une partie substantielle de la face arrière (3) lorsque la pochette est dans une position fermée.

3. Pochette (1) selon l'une quelconque des

30 revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des deuxièmes moyens de fixation (20) pour fixer l'extrémité libre (7) du rabat de manière amovible à la face arrière (3).

4. Pochette (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les deuxièmes moyens de fixation (20) sont du type velcro.

5

5. Pochette (1) selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les deuxièmes moyens de fixation (20) sont du type bouton à pression ou comprennent au moins une boutonnière.

10

6. Pochette (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que la sangle (9) est une ceinture.

15

7. Pochette (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le rabat (6) présente une forme triangulaire ou trapézoïdale, l'extrémité libre (7) ayant une largeur inférieure à celle de la partie du rabat se repliant au niveau de l'ouverture (4) pour la refermer.

20

8. Utilisation d'une pochette (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** ladite pochette (1) est ceinte à une partie d'un corps humain (10) par une sangle (9) passée au travers desdites au moins deux boutonnières (8) de sorte que,

25

- dans une position fermée de la pochette, l'extrémité libre (7) du rabat (6) se trouve en contact avec une partie de la face arrière (3) de la pochette, et est située entre la sangle (9) et ladite partie du corps humain (10) ; et

30

- dans une position ouverte de la pochette, l'ouverture (4) se trouve d'un côté extérieur (11) de la sangle.

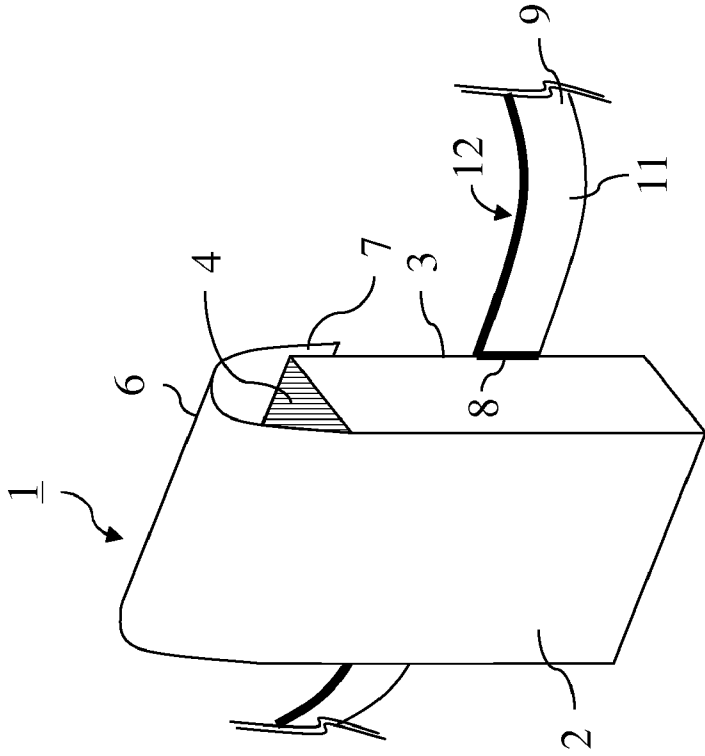


Fig. 2  
(invention)

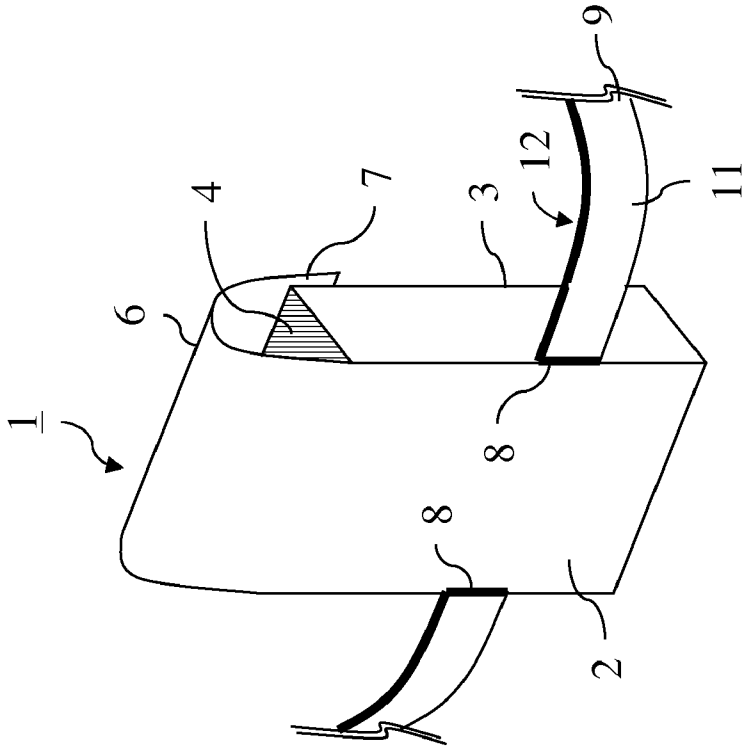


Fig. 1  
(art antérieur)

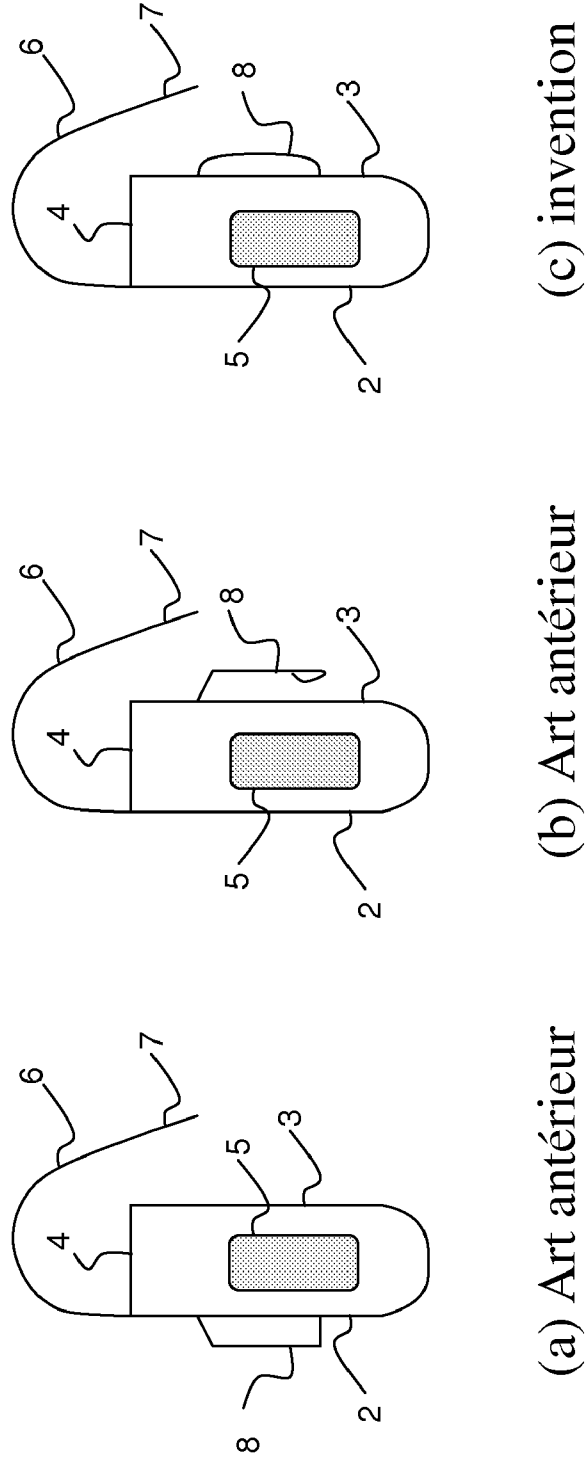
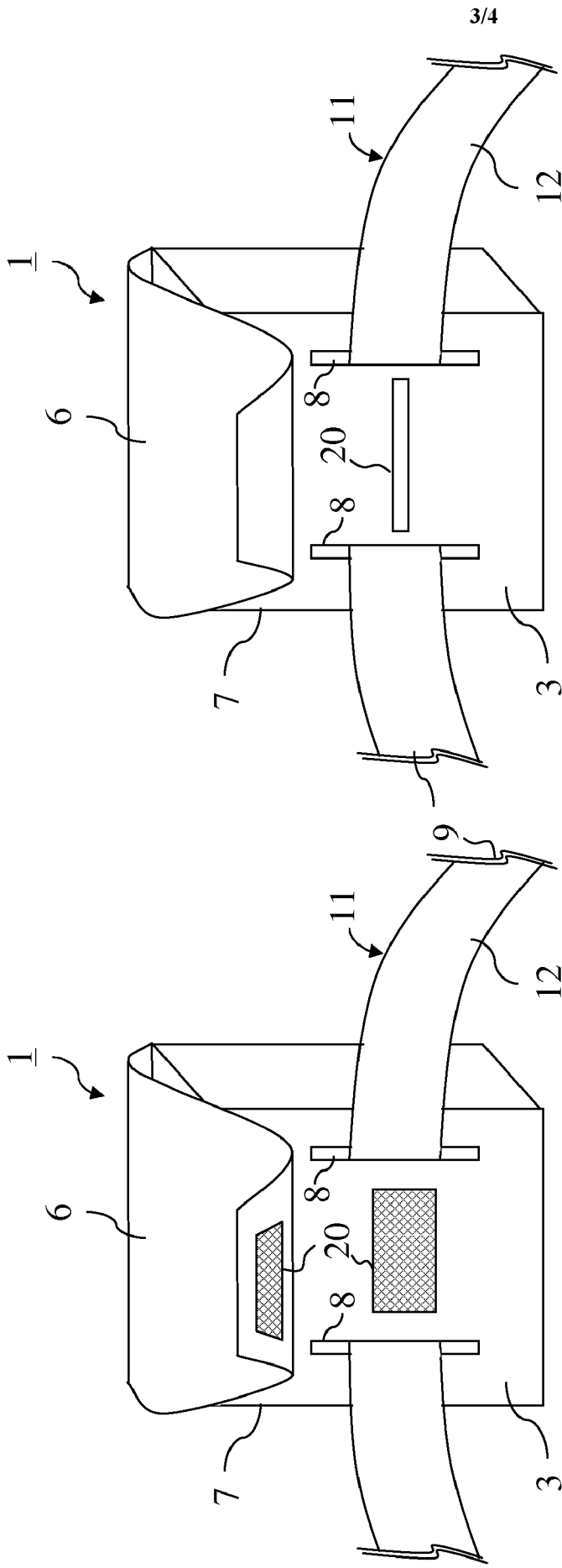


Fig. 3



(a)

(b)

Fig. 4

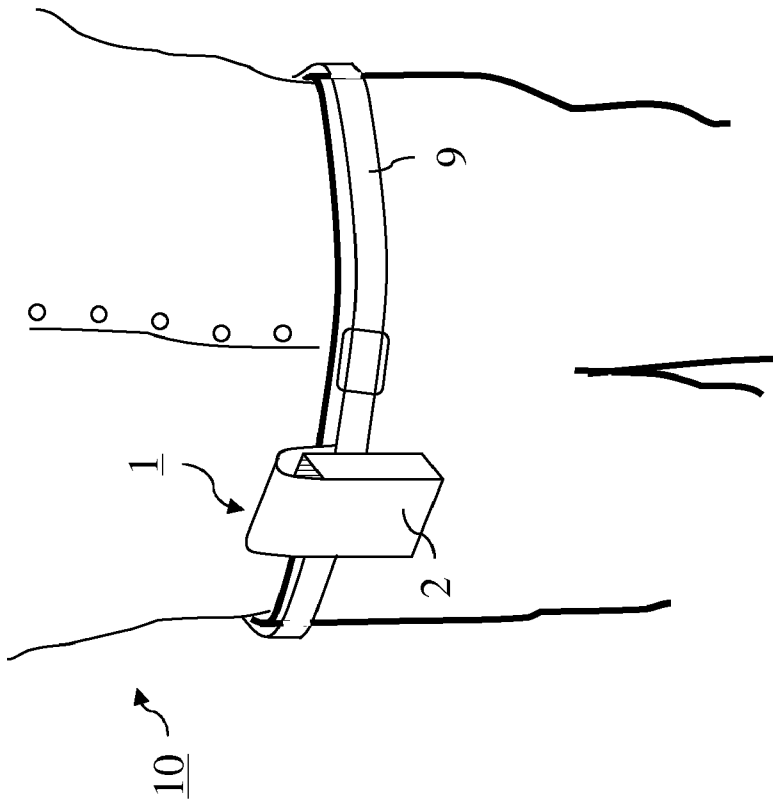


Fig. 5

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No  
PCT/EP2007/062613A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER  
INV. A44C5/00 A45C1/04

According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

## B. FIELDS SEARCHED

Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)  
A44C A45F A45C

Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practical, search terms used)

EPO-Internal

## C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT

Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	JP 11 042110 A (NAGAI TAKESHI) 16 February 1999 (1999-02-16) abstract; figures 1,11-14	1-8
Y	JP 2001 112529 A (MATSUSHITA ELECTRIC IND CO LTD) 24 April 2001 (2001-04-24) abstract; figures 1-7	1-6,8
Y	JP 2001 157605 A (TELEPHONE LEASE KK) 12 June 2001 (2001-06-12) abstract; figures 1-7	1-4,6,8
Y	US 2004/164115 A1 (BRISTEL SUSAN [US]) 26 August 2004 (2004-08-26) paragraph [0039]; figures 3,8	1-6,8
A	US 6 286 736 B1 (ANGUS JUNE [US] ET AL) 11 September 2001 (2001-09-11) figure 17	1,7

 Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.

\* Special categories of cited documents :

- \*A\* document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance
- \*E\* earlier document but published on or after the international filing date
- \*L\* document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)
- \*O\* document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means
- \*P\* document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed

- \*T\* later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention
- \*X\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone
- \*Y\* document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art.
- \*&\* document member of the same patent family

Date of the actual completion of the international search

10 mars 2008

Date of mailing of the international search report

31/03/2008

Name and mailing address of the ISA/

European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2  
NL - 2280 HV Rijswijk  
Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
Fax: (+31-70) 340-3016

Authorized officer

Horubala, Tomasz

**INTERNATIONAL SEARCH REPORT**

Information on patent family members

International application No

PCT/EP2007/062613

Patent document cited in search report		Publication date	Patent family member(s)	Publication date
JP 11042110	A	16-02-1999	NONE	
JP 2001112529	A	24-04-2001	NONE	
JP 2001157605	A	12-06-2001	NONE	
US 2004164115	A1	26-08-2004	NONE	
US 6286736	B1	11-09-2001	NONE	

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/EP2007/062613

**A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE**  
 INV. A44C5/00 A45C1/04

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

**B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE**

 Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)  
 A44C A45F A45C

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

 Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés)  
 EPO-Internal

**C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS**

Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	JP 11 042110 A (NAGAI TAKESHI) 16 février 1999 (1999-02-16) abrégé; figures 1,11-14	1-8
Y	JP 2001 112529 A (MATSUSHITA ELECTRIC IND CO LTD) 24 avril 2001 (2001-04-24) abrégé; figures 1-7	1-6,8
Y	JP 2001 157605 A (TELEPHONE LEASE KK) 12 juin 2001 (2001-06-12) abrégé; figures 1-7	1-4,6,8
Y	US 2004/164115 A1 (BRISTEL SUSAN [US]) 26 août 2004 (2004-08-26) alinéa [0039]; figures 3,8	1-6,8
A	US 6 286 736 B1 (ANGUS JUNE [US] ET AL) 11 septembre 2001 (2001-09-11) figure 17	1,7

 Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

 Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

\* Catégories spéciales de documents cités:

\*A\* document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

\*E\* document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date

\*L\* document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

\*O\* document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

\*P\* document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

\*T\* document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

\*X\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

\*Y\* document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

\*&amp;\* document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée

10 mars 2008

Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale

31/03/2008

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2  
 NL - 2280 HV Rijswijk  
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,  
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Horubala, Tomasz

# RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/EP2007/062613

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 11042110	A	16-02-1999	AUCUN	
JP 2001112529	A	24-04-2001	AUCUN	
JP 2001157605	A	12-06-2001	AUCUN	
US 2004164115	A1	26-08-2004	AUCUN	
US 6286736	B1	11-09-2001	AUCUN	